

Demande d'adhésion à l'Union Française BJOP

(Joindre à la demande une feuille à en-tête commerciale)

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Poste occupé dans l'entreprise

Groupe professionnel auquel nous demandons à être inscrits :

Bijoutiers

Pierres & Perles

Fondeurs Affineurs

Joilliers Fabricants

Joilliers Détaillants

Orfèvres

Négociants

Raison sociale

Adresse du siège social

.....

.....

Téléphone

Télécopie

E.mail

Site Internet

Adresse et téléphone d'un bureau à Paris (pour les entreprises de province)

.....

.....

N° et date d'inscription au Registre du Commerce

N° et date d'inscription au Registre des Métiers

Effectif de l'entreprise

Ouvriers

Bureau et représentants

Les marchandises vendues par notre entreprise sont en majorité :

D'origine française

D'origine étrangère

Cotisations

Nous vous informons des nouvelles dispositions concernant la cotisation à la BJOP pour l'année 2009.

Dans un souci de bonne gestion, et pour limiter le nombre d'opérations, il serait important de verser la cotisation au plus tard fin janvier 2009 en un seul versement pour les cotisations annuelles inférieures à 1 000 €.

Pour les cotisations supérieures à 1 000 €, nous pouvons vous proposer le prélèvement automatique au début de chaque trimestre.

La cotisation 2009 sera calculée sur le Chiffre d'affaires 2007 (copie des documents comptables à joindre).

€

Barème de la cotisation annuelle 2009

Chiffre d'affaire	Taux	Annuelle	Par trimestre
CA inférieur ou égal à 304.899 €	Taux minimum	628,00 €	Pas concerné
CA entre 304.900 € et 3.048.980 €	Taux statutaire	2,20°/°°	Si cotisation > 1.000,00 € (montant du trimestre arrondi à l'euro supérieur)
CA entre 3.048.981 € et 7.622.450 €	Taux maximum	7.012,00 €	1.753,00 €
CA entre 7.622.451 € et 15.244.902 €	Taux maximum	7.472,00 €	1.868,00 €
CA supérieur à 15.244.903 €	Taux maximum	7.928,00 €	1.982,00 €

RAPPELS :

Nous vous rappelons que l'inscription est annuelle et se fait par tacite reconduction.

En cas de résiliation, la cotisation est due pour l'année entière, même si la résiliation a lieu en cours d'année.

La résiliation doit s'effectuer par courrier recommandé avec avis de réception, 3 mois avant le début de la nouvelle année civile.